

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 14 août 2017, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny conseillère	district # 3
M. Tony Côté, conseiller	district # 4
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

ABSENT :

M. Marc Richard, conseiller district # 5

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la mairesse et constat du quorum

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

5450-2017

10. AFFAIRES NOUVELLES

- 10.A. Voirie municipale -Remplacement d'un ponceau Rang St-Isidore
- 10.B. Toiture de la maison des jeunes La Zone - Paiement à l'entrepreneur Construction JSD
- 10.C. Bibliothèque d'Hébertville - Demande d'aide financière -Journées de la culture 2017
- 10.D. Table régionale de concertation des aînés du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Invitation
- 10.E. Campagne de solidarité Ristigouche - Demande d'aide financière
- 10.F. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des Transports (MTMDET) - Accusé de réception
- 10.G. Centre Plein-air du Mont Lac-Vert inc. - Cession du terrain du Lac Moïse à la Municipalité d'Hébertville
- 10.H. Association de villégiature - Versement de l'aide financière -Précisions
- 10.I. Stabilité du talus rue Mézy - Mandat expertise

5451-2017

3.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017.

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 - 3.B. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017
 - 3.C. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017
 - 3.D. Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017
 - 3.E. Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter
4. Résolutions
 - 4.A. Avis de motion - Règlement 492-2017 ayant pour objet de décréter des travaux d'entretien dans la branche numéro 2 du cours d'eau Xavier Boivin - Alfred Tremblay à Hébertville
 - 4.B. Avis de motion - Règlement 493-2017 ayant pour objet de décréter des travaux d'entretien dans le cours d'eau Xavier Boivin - Alfred Tremblay à Hébertville
 - 4.C. Avis de motion - Règlement 494-2017 ayant pour objet de décréter des travaux d'entretien dans le cours d'eau nommé « Fond de terre noire » à Hébertville et Métabetchouan Lac-à-la-Croix
 - 4.D. Camping Lac-Vert - Demande d'extension du couvre-feu Fiesta estivale
 - 4.E. Véloroute des bleuets - Protocoles d'entente - Réseau associé « Horst de Kénogami »
 - 4.F. Résolution municipale concernant le travail de milieu Secteur Sud
5. Correspondance
 - 5.A. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) - Programme environnement Plage
 - 5.B. Ville de Métabetchouan Lac-à-la-Croix - Transmission de la résolution # 172.07.2017 - Démarche regroupement de services
 - 5.C. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - Refus demande de subvention Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec
 - 5.D. Fonds de développement des territoires (FDT) - Octroi d'une aide financière
6. Loisirs et culture

Aucun point à l'ordre du jour

7. Urbanisme
 - 7.A. Demande de dérogation mineure - 601, rue Martin
 - 7.B. Demande de dérogation mineure - 119, chemin de la Montagne
 - 7.C. Demande d'un certificat d'autorisation PIIA - 295-297, rue Turgeon
 - 7.D. Association québécoise d'urbanisme - Invitation
8. Dons et subventions
 - 8.A. Calacs Entre Elles - Demande d'aide financière
 - 8.B. Clan des Porcs-Épics - Invitation à la fête de l'amitié
 - 8.C. Invitation tournoi de golf Reconnaissance 2017
9. Rapport des comités
10. Affaires nouvelles
 - 10.A. _____
 - 10.B. _____
11. Liste des comptes
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

5452-2017

3.C. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal du 3 juillet 2017, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

3.D. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017

Aucun commentaire soulevé.

3.E. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Règlement 491-2017 décrétant une dépense de 150 000 \$ et un emprunt du même montant afin d'assumer le coût de la réfection de la toiture de la bibliothèque municipale à être transférée à la Commission scolaire Lac-Saint-Jean Est.

Les élus acceptent, à l'unanimité, le dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement au règlement 491-2017.

4. RÉSOLUTIONS

4.A. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 492-2017 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LA BRANCHE
NUMÉRO 2 DU COURS D'EAU XAVIER BOIVIN
- ALFRED TREMBLAY À HÉBERTVILLE**

Le conseiller M. Tony Côté donne un AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement pour l'imposition d'une taxe spéciale pour l'exécution de travaux d'entretien dans la branche numéro 2 du cours d'eau Xavier Boivin - Alfred Tremblay à Hébertville

IL EST ÉGALEMENT résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

4.B. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 493-2017
AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES
TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS
D'EAU XAVIER BOIVIN - ALFRED TREMBLAY
À HÉBERTVILLE**

Le conseiller M. Christian Desgagnés donne un AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement pour l'imposition d'une taxe spéciale pour l'exécution de travaux d'entretien dans le cours d'eau Xavier Boivin - Alfred Tremblay à Hébertville

IL EST ÉGALEMENT résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

4.C. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 494-2017
AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES
TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS
D'EAU NOMMÉ « FOND DE TERRE NOIRE » À
HÉBERTVILLE ET MÉTABETCHOUAN LAC-À-
LA-CROIX**

Le conseiller M. Robert Duchesne donne un AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement pour l'imposition d'une taxe spéciale pour l'exécution de travaux d'entretien dans le cours d'eau nommé « Fond de terre noire » à Hébertville et Métabetchouan Lac-à-la-Croix

IL EST ÉGALEMENT résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

4.D. **CAMPING LAC-VERT - DEMANDE
D'EXTENSION DU COUVRE-FEU FIESTA
ESTIVALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a instauré un règlement qui s'applique aux utilisateurs du terrain de camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement inclut une interdiction et une obligation d'éteindre les feux et de cesser de faire du bruit à 23h30;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de la Fiesta estivale ont fait circuler une pétition demandant, aux campeurs, la permission d'une extension avant l'application du couvre-feu;

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De permettre une extension de 1h30 avant l'application du couvre-feu lors de la tenue de la Fiesta estivale du 18 au 20 août 2017, soit à 1h00 du matin.

4.E. VÉLOROUTE DES BLEUETS - PROTOCOLES D'ENTENTE - RÉSEAU ASSOCIÉ « HORST DE KÉNOGAMI »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est associée à la «Véloroute des bleuets» par le «Horst de Kénogami»;

CONSIDÉRANT le renouvellement du protocole d'entente associé au «Horst de Kénogami» concernant la commercialisation;

5454-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la Mairesse et la directrice générale par intérim à signer au nom de la municipalité d'Hébertville les documents permettant le renouvellement des protocoles pour la commercialisation et l'entretien du réseau associé Horst de Kénogami pour la saison 2017.

4.F. RÉSOLUTION MUNICIPALE CONCERNANT LE TRAVAIL DE MILIEU SECTEUR SUD

CONSIDÉRANT notre résolution municipale du 6 mars 2017 confirmant notre appui au financement commun des municipalités au développement d'un service de travail de milieu secteur sud;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Desbiens, Hébertville, Hébertville-Station & Métabetchouan-Lac—à-la-Croix ont entériné le projet;

CONSIDÉRANT le refus de la MRC de Lac-St-Jean-Est d'appuyer financièrement le projet;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir un financement stable à moyen terme au projet afin d'assurer son développement;

5455-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyée par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De contribuer financièrement à la mise en place du projet de travail de milieu dans le secteur Sud de Lac-St-Jean-Est au montant de 4 762 \$ pour chacune des trois années financières 2017,2018 et 2019.

De nommer monsieur Yves Rossignol et madame Lucie Lavoie pour siéger sur le comité de travail et de nommer madame Kathy Fortin comme substitut.

5. CORRESPONDANCE

5.A. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) - PROGRAMME ENVIRONNEMENT PLAGE

Le MDDELCC informe que la plage au Camping Lac-Vert n'est pas admissible au programme Environnement-Plage.

5.B. VILLE DE MÉTABETCHOUAN LAC-À-LA-CROIX - TRANSMISSION DE LA RÉOLUTION # 172.07.2017 - DÉMARCHE REGROUPEMENT DE SERVICES

La Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix transmet une résolution confirmant la volonté de leur conseil Municipal de conclure une entente de fourniture de services de gestion avec la Municipalité.

5.C. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - REFUS DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur informe la Municipalité que le projet de développement quatre saisons du Mont-Lac-Vert, déposé dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec -volet Fonds pour les petites collectivités n'a pas été retenu.

5.D. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) - OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Le Conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean Est, lors de l'assemblée publique du 12 juillet, a accepté d'accorder à la Municipalité, un montant de 95 184,85 \$ du Fonds de développement des territoires pour le financement de la mise à niveau du pavillon d'accueil du Mont Lac-Vert.

6. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point à l'ordre du jour.

7. URBANISME

7.A. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 601, RUE MARTIN

Le conseiller, monsieur Tony Côté déclare son intérêt dans le présent dossier.

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne compromet pas les objectifs du plan d'urbanisme

ATTENDU QUE la remise a obtenu un permis de construction no 964 le 21 juillet 1998;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

5456-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à la majorité des conseillers présents;

D'autoriser la dérogation mineure pour régulariser l'implantation de la remise à 0.27m de la limite arrière.

7.B. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 119, CHEMIN DE LA MONTAGNE

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne compromet pas les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE l'immeuble a une grande superficie de terrain;

ATTENDU QUE la résidence est de type maison mobile :

5457-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la dérogation mineure en ce qui concerne la dimension du garage de 30 x 30pi considérant que la résidence est de plus grande dimension.

Cependant, la dérogation mineure concernant la hauteur du garage est refusée. Le garage ne devra pas être d'une hauteur supérieure à celle de la résidence.

7.C. DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION PIIA - 295-297, RUE TURGEON

CONSIDÉRANT que la propriété est régie par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite apporter des modifications au bâtiment principal;

5458-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le propriétaire à changer les fenêtres pour des fenêtres à type battant, changer les portes, le revêtement de la toiture ainsi que de condamner une fenêtre en façade pour des raisons de sécurité et de symétrie.

7.D. ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME - INVITATION

Aucune disponibilité pour cette formation.

8. DONS ET SUBVENTIONS

5459-2017

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

8.A. CALACS ENTRE ELLES - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Une aide financière de 50 \$ est accordée pour 2017-2018.

8.B. CLAN DES PORCS-ÉPICS - INVITATION À LA FÊTE DE L'AMITIÉ

Aucun membre du Conseil n'est disponible.

8.C. INVITATION TOURNOI DE GOLF RECONNAISSANCE 2017

Madame Doris Lavoie participera au tournoi de golf reconnaissance qui aura lieu le samedi 9 septembre 2017 au Club de golf Lac-Saint-Jean.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Conférence de presse Développement Économique Canada Re : Subvention
- Comité de finances

LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :

Absent.

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté à la rencontre suivante :

- Corporation du parc régional du Lac Kénogami

LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :

Le conseiller M. Robert Duchesne informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité consultatif d'urbanisme - 32 permis et certificats émis pour un montant total de travaux de 569 950 \$
- Talus Rue Mézy

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS :

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a participé à la rencontre suivante :

- Rencontre avec Coalition des Domaines

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL :

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a participé aux rencontres suivantes :

- Rencontre toiture Maison des jeunes

LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :

La mairesse Mme Doris Lavoie informe qu'elle a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Rencontre pour concertation Re : Travail de milieu
- Rencontre Office Municipal d'Habitation (OMH) Re : Regroupement OMH Secteur Sud, excepté Saint-Bruno
- Sentier multiressources Mont Lac-Vert
- Vérification comptes Régie Incendie
- Rencontre Présidents Conseil d'administration avec Coopérative des services à domicile
- Réunion régulière MRC
- Conférence de presse Hébertville-Station Re : subvention Développement Économique Canada (DEC)
- Entrevue Radio-Canada Re : suivi travaux Mont Lac-Vert
- Conférence de presse DEC Re : Subventions Plaine verte
- Comité de finances
- Tournoi de golf Fondation équilibre
- Rencontre avec Coalition des Domaines

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A. VOIRIE MUNICIPALE - REMPLACEMENT D'UN PONCEAU RANG SAINT-ISIDORE

CONSIDÉRANT l'usure constatée en 2016 d'un ponceau dans le rang Saint-Isidore;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est prévu au plan triennal d'immobilisations, le tout présenté lors de la planification budgétaire 2017;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Produits Municipaux Sag-Lac inc;

5460-2017

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat de la fourniture nécessaire à la réparation de l'infrastructure au montant de 7 303,84 \$ plus taxes, chez Produits Municipaux Sag-Lac inc. selon la soumission 1907, datée du 3 août 2017.

Les coûts des travaux seront défrayés à même le fonds Carrières et sablières.

10.B. TOITURE DE LA MAISON DES JEUNES LA ZONE - PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR CONSTRUCTION JSD

CONSIDÉRANT la résolution 5275-2017 octroyant le contrat de réfection de la toiture de la Maison des jeunes La Zone à l'entreprise *Construction JSD* au montant de 22 843,12 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la détérioration avancée constatée de l'infrastructure nécessitant des ajustements au devis de réparation;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a rapidement avisé les responsables municipaux et que des photos

ont été déposées au dossier pour démontrer l'état de la toiture;

5461-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyée par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de la facture 325 de *Construction JSD* au montant de 24 980,10 \$ taxes incluses pour la réfection de la toiture de la Maison des jeunes La Zone. Les coûts de cet ouvrage seront défrayés à même le fonds du règlement 481-2016.

10.C. BIBLIOTHÈQUE D'HÉBERTVILLE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - JOURNÉES DE LA CULTURE 2017

5461A-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de la bibliothèque d'Hébertville pour une aide financière pour la troisième édition du Rallye des Aulnaies qui se tiendra le vendredi 29 septembre 2017, aide qui s'élève à 500 \$.

10.D. TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - INVITATION

La Table régionale de concertation des aînés du Saguenay-Lac-Saint-Jean invite la Municipalité à l'édition 2017 de la Journée internationale des aînés le vendredi 29 septembre 2017.

5461B-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Tony Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De déléguer Mme Éliane Champigny à cette activité.

10.E. CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

La Municipalité de Ristigouche demande une aide financière pour la campagne solidarité Ristigouche. Cette demande est refusée.

10.F. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) - ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Le MTMDET accuse réception de notre correspondance du 14 juillet 2017, concernant notre demande d'analyse du secteur de la route 169, à l'intersection du rang 2/rue Martin.

10.G. CENTRE PLEIN-AIR DU MONT LAC-VERT INC. - CESSION DU TERRAIN DU LAC MOÏSE À LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

CONSIDÉRANT la résolution # 4961-2016 relativement à l'achat des actifs de la Coopérative de Solidarité du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser l'immeuble connu et désigné comme étant le lot

numéro no 5 600 652 sans bâtisse dessus construite, ledit immeuble ne porte pas de numéro civique et est situé au Lac Moïse à Hébertville et propriété de Centre Plein-Air du Mont Lac-Vert inc.;

CONSIDÉRANT QUE la présente cession est faite à titre purement gratuit, et sans aucune considération;

5462-2017

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser Mme la Mairesse et la direction générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité d'Hébertville tous documents nécessaires à cette cession.

10.H. ASSOCIATIONS DE VILLÉGIATURE - VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE - PRÉCISIONS

CONSIDÉRANT la rencontre faite avec les représentantes de la coalition, rencontre où des précisions ont été apportées sur le pourcentage d'aide financière statué antérieurement.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 4035-2014 a été adoptée le 2 juin 2014 et qu'elle ratifie une aide financière au taux annuel de 15 % jusqu'au 31 décembre 2017.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 5435-2017 adoptée le 3 juillet 2017 statuait l'aide financière accordée au taux de 14,65 %.

5463-2017

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser une majoration de 0,35 % de l'aide financière, soit un total de 15 %, le tout pour être en cohérence avec ladite résolution 4035-2014.

Les représentants des domaines seront rencontrés le 06 septembre prochain afin de les informer des technicalités qui seront en vigueur pour 2018.

10.I. STABILITÉ TALUS RUE MÉSY - MANDAT EXPERTISE

ATTENDU QUE durant l'année 2016, des signes d'instabilité ont été observés au pied d'un talus situé entre les rues Mézy et Vézina, et plus particulièrement entre les propriétés du 655, rue Vézina et celle du 690, rue Mézy.

ATTENDU QUE suite à ces observations, la municipalité a requis de la firme d'ingénieurs SNC Lavalin Environnement et Géoscience un avis technique.

ATTENDU QUE l'avis technique reçu de SNC Lavalin portant le numéro 640173 recommandait la réalisation d'une étude géotechnique visant à analyser l'état de stabilité dudit talus.

ATTENDU QUE le 26 mai 2017, à la demande de la municipalité, une offre de services de SNC Lavalin GEM Québec inc. a été reçue pour la confection de

l'étude géotechnique recommandée visant à analyser l'état de stabilité du talus entre les rues Mézy et Vézina, et ce, pour un estimé de 14 757 \$, plus TPS et TVQ, pour un grand total de 16 966,86 \$.

ATTENDU QUE suivant les recommandations reçues, l'étude géotechnique devrait être effectuée avant l'hiver 2017-2018.

ATTENDU QUE la municipalité n'est aucunement responsable de l'instabilité dudit talus.

ATTENDU QUE ledit talus étant situé sur des propriétés privées, la municipalité a rencontré les propriétaires concernés pour les informer de la situation et les aviser de la nécessité de faire effectuer une étude géotechnique, tel que recommandé, à titre préventif et pour sécuriser les lieux, s'il en est.

ATTENDU QUE les propriétaires concernés refusent d'assumer les frais relatifs à l'étude géotechnique proposée.

ATTENDU QU'il en va de la sécurité des personnes et des biens situés en amont et en aval dudit talus.

ATTENDU la nécessité d'agir rapidement.

5464-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la firme SNC Lavalin GEM Québec inc. soit mandatée par la municipalité pour effectuer une étude géotechnique visant à analyser l'état de stabilité du talus, le tout conformément à l'offre de services reçue à la municipalité le 26 mai 2017, portant le numéro 17-01058, pour un montant estimé de 14 757 \$ avant taxes, ledit montant pouvant être revu à la baisse ou à la hausse en fonction des interventions réelles, conditionnellement à l'approbation préalable de la municipalité, ledit mandat ne pouvant en aucun temps s'élever à une somme supérieur à 25 000 \$, taxes incluses.

Que le présent mandat confié à SNC Lavalin GEM Québec inc. l'est sans admission de responsabilité quelconque de la municipalité, mais uniquement aux fins d'accélérer le dossier de manière à effectuer l'étude géotechnique de l'instabilité du talus à la plus proche convenance, de manière à planifier des travaux de stabilisation urgents du talus, s'il en est, en vue de protéger les biens et les personnes résidant en amont et en aval dudit talus.

Que le présent mandat et l'assumption du coût de celui-ci par la municipalité soit fait sans admission aucune de responsabilité de ladite municipalité.

Que la municipalité se réserve le droit ultérieurement de réclamer des propriétaires concernés le remboursement des sommes assumées par la municipalité aux fins de la réalisation du mandat d'étude géotechnique prévu à la présente résolution.

Que les coûts de ce mandat seront acquittés à même le surplus accumulé de la Municipalité.

11. LISTE DES COMPTES

11.A. LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

5465-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 264 825,53 \$.

11.B. LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

5466-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 40 521,71 \$.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une importante délégation de citoyens présents (rangs Saint-André et Saint-Isidore) sont signataires de la pétition relative à l'obtention de l'aqueduc municipal. Ils ont pu signaler au Conseil leur mécontentement et ont émis plusieurs commentaires négatifs concernant l'avancement de ce dossier, et les délais impartis. Le conseiller M. Christian Desgagnés a fait état aussi de son malaise dans ce dossier, en particulier en déplorant le peu d'avancement d'un tel dossier.

Les membres du Conseil ont pris bonne note de tous les commentaires émis sur le sujet, autant ceux de la population que ceux de M. Desgagnés. Ce dossier recevra donc une attention particulière, notamment pour la recherche de subventions afin de pouvoir établir une démarche pouvant donner une suite positive à cette pétition. Le dossier reste en suivi.

Les autres sujets abordés lors de la période de questions ont été les suivants :

- Traverse Rang Saint-André
- Fossé à déblayer
- Cyclistes circulant en groupe, empêchant ou retardant la circulation automobile
- Subventions disponibles suite à la Tornade
- Travail de milieu
- Technicalités des ventes pour taxes
- Comptes du Mont Lac-Vert

Le tout a été noté et fera l'objet des suivis requis, s'il y a lieu.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 21H00.

MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

KATHY FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
PAR INTÉRIM